



Annulation procédure de divorce

Par **adel2309**, le **28/11/2011** à **11:33**

Bonjour,
je suis mariée depuis un an avec mon mari. Suite à un changement de métier, mon mari s'est complètement remis en question. Il souhaite envisager le divorce, mais, n'est absolument pas convaincu....

Je souhaite savoir si nous engageons une procédure de divorce à l'amiable (sachant que nous n'avons ni bien, ni enfant) s'il est possible d'annuler la procédure et dans quel délai?
Merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **28/11/2011** à **13:14**

Bonjour, oui vous pourrez changer d'avis mais n'oubliez pas que divorcer est une décision qu'on ne prend pas à la légère et qu'il vous faudra un avocat donc des frais, cordialement

Par **adel2309**, le **28/11/2011** à **14:06**

merci pour votre réponse,
malheureusement, si je pouvais éviter de divorcer, je vous assure que je le ferai....
Connaissez- vous les délais pour annuler la procédure?
Merci

Par **cocotte1003**, le **28/11/2011 à 14:31**

Bonjour, on ne s'est pas compris ,vous pouvez le faire durant les mois que va durant la procédure. Une fois le divorce terminé, il vous faudra vous remarier, cordialement

Par **adel2309**, le **28/11/2011 à 14:40**

Merci.
Cordialement